

**AVENANT NUMÉRO 1
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE TIMISKAMING
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028**

- ENTRE :** **LE CONSEIL DE BANDE TIMISKAMING,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par la ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Affaires autochtones et la ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par
la sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux
Affaires autochtones et le secrétaire général associé aux Relations
canadiennes
(ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente, le 23 août 2018, intitulée Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente originale »).

ATTENDU QUE l'issue du processus d'attribution d'agents supplémentaires réalisé dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) a permis à certains corps de police autochtones du Québec d'obtenir de nouveaux effectifs policiers;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente originale conformément au sous-article 6.3 de cette entente;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à octroyer une contribution supplémentaire relative à l'ajout d'un policier pour la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE le Canada fournit sa part de la contribution financière prévue dans la présente entente, conformément au PSPPN, et dans le respect des politiques et des modalités qui y sont rattachées;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante de la présente entente.
2. Toutes les modalités de l'Entente originale demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de quatre (4) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de l'exercice financier 2020-2021 et pour les suivants à la présente entente, d'un effectif minimum de cinq (5) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraph 4.2.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.1 b) selon le budget figurant à l'Annexe A (Budget du corps de police) de la présente entente, à :

602 868 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
619 447 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
791 344 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
813 106 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
835 466 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
858 441 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
882 047 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
906 302 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
931 225 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
956 833 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 8 197 079 \$ pour l'ensemble de l'entente.

5. Le paragraphe 4.2.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chaque exercice financier, les contributions respectives du Canada et du Québec sont :

a) Pour l'exercice financier 2018-2019 :

313 491 \$ pour le Canada;
289 377 \$ pour le Québec.

b) Pour l'exercice financier 2019-2020 :

322 112 \$ pour le Canada;
297 335 \$ pour le Québec.

c) Pour l'exercice financier 2020-2021 :

411 499 \$ pour le Canada;
379 845 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2021-2022 :

422 815 \$ pour le Canada;
390 291 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

434 442 \$ pour le Canada;
401 024 \$ pour le Québec.

- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
446 389 \$ pour le Canada;
412 052 \$ pour le Québec.

- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
458 665 \$ pour le Canada;
423 382 \$ pour le Québec.

- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
471 277 \$ pour le Canada;
435 025 \$ pour le Québec.

- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
484 237 \$ pour le Canada;
446 988 \$ pour le Québec.

- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
497 554 \$ pour le Canada;
459 279 \$ pour le Québec.

6. Le paragraphe 4.2.3 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.3 Le Conseil doit respecter le budget présenté à l'Annexe A (Budget du corps de police). Il peut néanmoins réaffecter des sommes entre les postes budgétaires, sans autorisation et nécessité de produire un budget amendé, lorsqu'une réaffectation est égale ou inférieure à vingt pour cent (20 %) de la contribution annuelle.

7. Le paragraphe 4.2.4 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.4 Si la réaffectation est supérieure au montant prévu au paragraphe 4.2.3 ou que la réaffectation budgétaire nécessite l'ajout d'un nouveau poste budgétaire admissible ou le retrait d'un poste budgétaire existant, le Conseil doit obtenir l'autorisation écrite du Canada et du Québec.

8. Le sous-paragraphe 4.4.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.4.1 b) à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant, accordé par l'Assemblée nationale au ministère de la Sécurité publique, pour financer les services policiers autochtones au cours de l'exercice pendant lequel un versement de la contribution du Québec est susceptible d'arriver à échéance, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (R.L.R.Q. c. A-6.001).

9. L'Annexe A de l'Entente originale est remplacée par l'Annexe A jointe à la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

03-04-2021
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LA DIRECTRICE,
DIVISION DES PROGRAMMES
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

8 mars 2021
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

[Redacted]

LA SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 25 mars 2021

signé le

et

[Redacted]

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

Le 25 mars 2021

signé le

et

[Redacted]

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2021-03-29

signé le

**Annexe A
Budget du corps de police**

Revenus pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	313 491,00 \$
Gouvernement du Québec	289 377,00 \$
Sous Total – En espèce	602 868,00 \$
Total du financement gouvernemental	602 868,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	602 868,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 280,00 \$	6 720,00 \$		14 000,00 \$
Coûts des installations policières	14 918,00 \$	13 770,00 \$		28 688,00 \$
Dépenses administratives	15 675,00 \$	14 469,00 \$		30 144,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Équipement policier	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Formation et recrutement	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Frais juridiques	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Honoraires professionnels	2 600,00 \$	2 400,00 \$		5 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	222 578,00 \$	205 458,00 \$		428 036,00 \$
Sous Total – En espèce	313 491,00 \$	289 377,00 \$	0,00 \$	602 868,00 \$
Dépenses totales:	313 491,00 \$	289 377,00 \$	0,00 \$	602 868,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	322 112,00 \$
Gouvernement du Québec	297 335,00 \$
Sous Total – En espèce	619 447,00 \$
Total du financement gouvernemental	619 447,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	619 447,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 480,00 \$	6 905,00 \$		14 385,00 \$
Coûts des installations policières	15 328,00 \$	14 149,00 \$		29 477,00 \$
Dépenses administratives	16 105,00 \$	14 867,00 \$		30 972,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	10 686,00 \$	9 864,00 \$		20 550,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	5 343,00 \$	4 932,00 \$		10 275,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 343,00 \$	4 932,00 \$		10 275,00 \$
Équipement policier	18 701,00 \$	17 262,00 \$		35 963,00 \$
Formation et recrutement	10 686,00 \$	9 864,00 \$		20 550,00 \$
Frais juridiques	1 069,00 \$	986,00 \$		2 055,00 \$
Honoraires professionnels	2 672,00 \$	2 466,00 \$		5 138,00 \$
Salaires et avantages sociaux	228 699,00 \$	211 108,00 \$		439 807,00 \$
Sous Total – En espèce	322 112,00 \$	297 335,00 \$	0,00 \$	619 447,00 \$
Dépenses totales:	322 112,00 \$	297 335,00 \$	0,00 \$	619 447,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2020-2021

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	411 499,00 \$
Gouvernement du Québec	379 845,00 \$
Sous Total – En espèce	791 344,00 \$
Total du financement gouvernemental	791 344,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	791 344,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2020-2021

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 686,00 \$	7 095,00 \$		14 781,00 \$
Coûts des installations policières	15 750,00 \$	14 538,00 \$		30 288,00 \$
Dépenses administratives	20 575,00 \$	18 992,00 \$		39 567,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	15 006,00 \$	13 852,00 \$		28 858,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	5 490,00 \$	5 068,00 \$		10 558,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 490,00 \$	5 068,00 \$		10 558,00 \$
Équipement policier	31 294,00 \$	28 887,00 \$		60 181,00 \$
Formation et recrutement	19 032,00 \$	17 568,00 \$		36 600,00 \$
Frais juridiques	1 098,00 \$	1 013,00 \$		2 111,00 \$
Honoraires professionnels	2 745,00 \$	2 534,00 \$		5 279,00 \$
Salaires et avantages sociaux	287 333,00 \$	265 230,00 \$		552 563,00 \$
Sous Total – En espèce	411 499,00 \$	379 845,00 \$	0,00 \$	791 344,00 \$
Dépenses totales:	411 499,00 \$	379 845,00 \$	0,00 \$	791 344,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	422 815,00 \$
Gouvernement du Québec	390 291,00 \$
Sous Total – En espèce	813 106,00 \$
Total du financement gouvernemental	813 106,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	813 106,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 897,00 \$	7 290,00 \$		15 187,00 \$
Coûts des installations policières	16 183,00 \$	14 938,00 \$		31 121,00 \$
Dépenses administratives	21 141,00 \$	19 514,00 \$		40 655,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	15 419,00 \$	14 233,00 \$		29 652,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	5 641,00 \$	5 207,00 \$		10 848,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 641,00 \$	5 207,00 \$		10 848,00 \$
Équipement policier	28 018,00 \$	25 862,00 \$		53 880,00 \$
Formation et recrutement	19 556,00 \$	18 052,00 \$		37 608,00 \$
Frais juridiques	1 128,00 \$	1 041,00 \$		2 169,00 \$
Honoraires professionnels	2 820,00 \$	2 604,00 \$		5 424,00 \$
Salaires et avantages sociaux	299 371,00 \$	276 343,00 \$		575 714,00 \$
Sous Total – En espèce	422 815,00 \$	390 291,00 \$	0,00 \$	813 106,00 \$
Dépenses totales:	422 815,00 \$	390 291,00 \$	0,00 \$	813 106,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	434 442,00 \$
Gouvernement du Québec	401 024,00 \$
Sous Total – En espèce	835 466,00 \$
Total du financement gouvernemental	835 466,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	835 466,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 115,00 \$	7 490,00 \$		15 605,00 \$
Coûts des installations policières	16 628,00 \$	15 349,00 \$		31 977,00 \$
Dépenses administratives	21 722,00 \$	20 051,00 \$		41 773,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	15 843,00 \$	14 624,00 \$		30 467,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	5 796,00 \$	5 350,00 \$		11 146,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 796,00 \$	5 350,00 \$		11 146,00 \$
Équipement policier	28 788,00 \$	26 574,00 \$		55 362,00 \$
Formation et recrutement	20 094,00 \$	18 548,00 \$		38 642,00 \$
Frais juridiques	1 159,00 \$	1 070,00 \$		2 229,00 \$
Honoraires professionnels	2 897,00 \$	2 676,00 \$		5 573,00 \$
Salaires et avantages sociaux	307 604,00 \$	283 942,00 \$		591 546,00 \$
Sous Total – En espèce	434 442,00 \$	401 024,00 \$	0,00 \$	835 466,00 \$
Dépenses totales:	434 442,00 \$	401 024,00 \$	0,00 \$	835 466,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	446 389,00 \$
Gouvernement du Québec	412 052,00 \$
Sous Total – En espèce	858 441,00 \$
Total du financement gouvernemental	858 441,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	858 441,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 338,00 \$	7 696,00 \$		16 034,00 \$
Coûts des installations policières	17 085,00 \$	15 771,00 \$		32 856,00 \$
Dépenses administratives	22 319,00 \$	20 603,00 \$		42 922,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	16 279,00 \$	15 026,00 \$		31 305,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	5 955,00 \$	5 498,00 \$		11 453,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 955,00 \$	5 498,00 \$		11 453,00 \$
Équipement policier	29 580,00 \$	27 304,00 \$		56 884,00 \$
Formation et recrutement	20 647,00 \$	19 058,00 \$		39 705,00 \$
Frais juridiques	1 190,00 \$	1 100,00 \$		2 290,00 \$
Honoraires professionnels	2 978,00 \$	2 748,00 \$		5 726,00 \$
Salaires et avantages sociaux	316 063,00 \$	291 750,00 \$		607 813,00 \$
Sous Total – En espèce	446 389,00 \$	412 052,00 \$	0,00 \$	858 441,00 \$
Dépenses totales:	446 389,00 \$	412 052,00 \$	0,00 \$	858 441,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	458 665,00 \$
Gouvernement du Québec	423 382,00 \$
Sous Total – En espèce	882 047,00 \$
Total du financement gouvernemental	882 047,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	882 047,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 567,00 \$	7 908,00 \$		16 475,00 \$
Coûts des installations policières	17 555,00 \$	16 204,00 \$		33 759,00 \$
Dépenses administratives	22 933,00 \$	21 169,00 \$		44 102,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	16 726,00 \$	15 440,00 \$		32 166,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	6 119,00 \$	5 649,00 \$		11 768,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 119,00 \$	5 649,00 \$		11 768,00 \$
Équipement policier	30 393,00 \$	28 055,00 \$		58 448,00 \$
Formation et recrutement	21 214,00 \$	19 582,00 \$		40 796,00 \$
Frais juridiques	1 225,00 \$	1 129,00 \$		2 354,00 \$
Honoraires professionnels	3 060,00 \$	2 824,00 \$		5 884,00 \$
Salaires et avantages sociaux	324 754,00 \$	299 773,00 \$		624 527,00 \$
Sous Total – En espèce	458 665,00 \$	423 382,00 \$	0,00 \$	882 047,00 \$
Dépenses totales:	458 665,00 \$	423 382,00 \$	0,00 \$	882 047,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental (municipal, provincial, territorial et fédéral)	Montant
Sécurité publique Canada	471 277,00 \$
Gouvernement du Québec	435 025,00 \$
Sous Total – En espèce	906 302,00 \$
Total du financement gouvernemental	906 302,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	906 302,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 803,00 \$	8 125,00 \$		16 928,00 \$
Coûts des installations policières	18 038,00 \$	16 650,00 \$		34 688,00 \$
Dépenses administratives	23 564,00 \$	21 751,00 \$		45 315,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	17 186,00 \$	15 865,00 \$		33 051,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	6 287,00 \$	5 804,00 \$		12 091,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 287,00 \$	5 804,00 \$		12 091,00 \$
Équipement policier	31 229,00 \$	28 826,00 \$		60 055,00 \$
Formation et recrutement	21 797,00 \$	20 121,00 \$		41 918,00 \$
Frais juridiques	1 257,00 \$	1 161,00 \$		2 418,00 \$
Honoraires professionnels	3 144,00 \$	2 902,00 \$		6 046,00 \$
Salaires et avantages sociaux	333 685,00 \$	308 016,00 \$		641 701,00 \$
Sous Total – En espèce	471 277,00 \$	435 025,00 \$	0,00 \$	906 302,00 \$
Dépenses totales:	471 277,00 \$	435 025,00 \$	0,00 \$	906 302,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	484 237,00 \$
Gouvernement du Québec	446 988,00 \$
Sous Total – En espèce	931 225,00 \$
Total du financement gouvernemental	931 225,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	931 225,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	9 044,00 \$	8 349,00 \$		17 393,00 \$
Coûts des installations policières	18 534,00 \$	17 108,00 \$		35 642,00 \$
Dépenses administratives	24 212,00 \$	22 349,00 \$		46 561,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	17 659,00 \$	16 300,00 \$		33 959,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	6 461,00 \$	5 963,00 \$		12 424,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 461,00 \$	5 963,00 \$		12 424,00 \$
Équipement policier	32 088,00 \$	29 619,00 \$		61 707,00 \$
Formation et recrutement	22 397,00 \$	20 674,00 \$		43 071,00 \$
Frais juridiques	1 292,00 \$	1 193,00 \$		2 485,00 \$
Honoraires professionnels	3 230,00 \$	2 982,00 \$		6 212,00 \$
Salaires et avantages sociaux	342 859,00 \$	316 488,00 \$		659 347,00 \$
Sous Total – En espèce	484 237,00 \$	446 988,00 \$	0,00 \$	931 225,00 \$
Dépenses totales:	484 237,00 \$	446 988,00 \$	0,00 \$	931 225,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	497 554,00 \$
Gouvernement du Québec	459 279,00 \$
Sous Total – En espèce	956 833,00 \$
Total du financement gouvernemental	956 833,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus:	956 833,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	9 293,00 \$	8 579,00 \$		17 872,00 \$
Coûts des installations policières	19 044,00 \$	17 578,00 \$		36 622,00 \$
Dépenses administratives	24 878,00 \$	22 964,00 \$		47 842,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	18 144,00 \$	16 749,00 \$		34 893,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	6 638,00 \$	6 127,00 \$		12 765,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 638,00 \$	6 127,00 \$		12 765,00 \$
Équipement policier	32 970,00 \$	30 434,00 \$		63 404,00 \$
Formation et recrutement	23 013,00 \$	21 242,00 \$		44 255,00 \$
Frais juridiques	1 328,00 \$	1 225,00 \$		2 553,00 \$
Honoraires professionnels	3 319,00 \$	3 064,00 \$		6 383,00 \$
Salaires et avantages sociaux	352 289,00 \$	325 190,00 \$		677 479,00 \$
Sous Total – En espèce	497 554,00 \$	459 279,00 \$	0,00 \$	956 833,00 \$
Dépenses totales:	497 554,00 \$	459 279,00 \$	0,00 \$	956 833,00 \$

En espèce: valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

